

noie. La glorieuse campagne de la diplomatie française a été l'Allemagne à se retirer étape par étape.

L'Allemagne n'a pas réussi, ajoute le journal, à faire triompher une seule de ses demandes essentielles. En conséquence, l'Allemagne de prendre pied au Maroc, la Conférence a ramené l'influence française au Maroc en la reconnaissance officielle. Notre voisine sort de la Conférence renforcée d'autant que l'Allemagne y a été affaiblie.

L'AGITATION GRÉVISTE

Les garçons de café de Toulon. — Nouvelles manifestations et bagarres

Toulon, 31 mars. L'après-midi n'a été marqué que par des manifestations sans importance; mais, à la nuit, les grévistes ont renouvelé les scènes de désordre et de violence qui se répètent chaque jour.

Un cortège de manifestants, drapeaux rouges en tête, est arrivé sur la place de Strasbourg, où les hussards et les gardes nationaux ont été arrêtés. Les grévistes ont entonné l'Internationale et injurié les soldats, qu'ils ont traités d'assassins.

Les grévistes, renforcés à la sortie de l'arsenal par des bandes d'antimilitaristes, se sont alors dirigés vers le poste central de police, qu'ils ont essayé de prendre d'assaut. Les agents ont repoussé les agresseurs et, dans la bagarre, l'un d'eux, nommé de Angèle, a été grièvement blessé d'un coup de poing américain qui l'a atteint à la poitrine.

Les agents et les gendarmes, avec le concours des hussards, ont dispersé les manifestants. Cinq d'entre eux ont été arrêtés.

A dix heures et demie, l'hôtel du Dauphin a été assailli et saccagé par une bande de 30 malfaiteurs, dont les portes ont été enfoncées à coups de pavés.

Le général d'Escalades a pris la direction du service d'ordre, assisté du sous-préfet. Les troupes ont été renforcées par des conscrits. Le 11^e de ligne et les régiments de ligne ont été mis à la disposition du sous-préfet. Des hommes de troupes protègent les cafés et sont précédés par des tambours et des clairons. L'artillerie occupe la place Puget et le quai. Les magasins sont fermés. La circulation des tramways est interrompue.

Le gouvernement a envoyé un inspecteur de la Sûreté générale pour se rendre compte de la situation.

M. Sébastien Faure, qui devait donner une conférence au théâtre, a été invité par le maire à renvoyer sa réunion.

L'Angleterre en Afrique

L'Angleterre dans les régions du Tchad et du Sokoto

L'Angleterre veut limiter les frontières de ses possessions de la région du Tchad avec les pays allemands par une convention ad referendum.

D'autre part, l'Angleterre annonce que les négociations directes entre la Grande-Bretagne et la France, au sujet de la détermination des frontières anglo-allemandes dans les régions situées entre Sokoto et le lac Tchad reprendront la semaine prochaine, lors de l'arrivée à Londres des commissaires français et des représentants du ministère des colonies de France.

Depuis le départ de Londres des commissaires français, il y a quelques mois, au moment où un accord était déjà intervenu sur diverses questions, les pourparlers ont continué relativement à la question la plus importante, restant à régler, savoir la répartition des tribus du cercle de Zinder et la délimitation, dans cette région, d'une frontière ne divisant pas les tribus d'un fief arbitraire. On s'attend à ce qu'un accord complet soit conclu avant Pâques.

Chronique électorale

Paris

X^e arrondissement. — A la suite d'une réunion salle Kuder, les membres de la Ligue des Patriotes se sont engagés à soutenir énergiquement la candidature du commandant Tournade.

XIV^e arrondissement. — La candidature du colonel de Fragner a été adoptée par l'Union des comités de tous les groupes d'opposition de la 1^{re} circonscription, contre M. Messinier, député sortant.

Départements

Vendée. — Dans un congrès composé en grande partie de fonctionnaires, les délégués radicaux de la 1^{re} circonscription de La Roche-sur-Yon, réunis sous la présidence de M. F. Guillemet, l'autour de nombreuses fuites de défection, ont choisi M. Pierre Daniel-Lacombe, ancien républicain des plus modérés, passé au combatisme, le seul candidat que les légions aient pu trouver. Inutile d'ajouter que le Bloc ne gagnera pas ce siège.

Dans la 1^{re} circonscription de Fontenay-le-Comte, c'est le F. Comte d'Aurillac, hier encore préfet de la Vendée, qui a été élu, et, si possible, la politique jacobine des derniers cabinets, calquée sur celle de Bourgeois, l'un des serviteurs les plus zélés du ministère Méline, qui se dévoue pour une lutte sans espoir contre M. de Fontenay.

Dans la 2^e circonscription de Fontenay-le-Comte, M. Guillemet, radical, a contre lui M. Ménagé, avocat, radical-socialiste, soutenu par M. Clemenceau, ministre de l'Intérieur, et M. Bazire, avocat, libéral.

Haute-Alpes. — M. de la Roche, radical-socialiste, soutenu par l'Union des comités, a contre lui M. de la Roche, radical-socialiste, soutenu par M. Clemenceau, ministre de l'Intérieur, et M. Bazire, avocat, libéral.

Briançon. — Le représentant de cette

circoscription est M. Laurencin, républicain progressiste. Il aura pour concurrents MM. Bourcier, radical-socialiste; Cohen, autre radical-socialiste; et Merle, socialiste. Le succès des progressistes ne fait aucun doute. M. Laurencin et Bourcier menant une campagne commune et étant bien décidés à faire leur devoir en cas de ballottage.

Embrun. — Le député sortant, M. Pavie, radical, ne se représente pas. Son parti n'a pas encore fait choix d'un candidat. M. Victor Bonnard, républicain progressiste, baquiller à Embrun, paraît assuré du succès.

Aube. — M. Georges Bonnetout, avocat à la cour d'appel de Paris, délégué de la Fédération républicaine, a accepté la candidature dans la 1^{re} circonscription de Troyes, contre M. Charmaut, député sortant, radical-socialiste.

Charente-Inférieure. — M. Nicolle, député radical de la 2^e circonscription de La Rochelle, a été élu député sortant. M. Charles Faure-Biguet, rédacteur au Petit Caporal, fils de l'ancien gouverneur militaire de Paris.

AU MAROC

A Mohammedia. — Le combat de la Moulouia

D'après des nouvelles de source privée arrivées à Oran, le Turc a bombardé Mohammedia le 24 mars sans succès. Les Français ont eu le 24 sur la Moulouia s'est engagé de la façon suivante.

650 hommes fidèles au sultan, conduits par le caïd de Saida, se heurtèrent à Taghaffit, à dix kilomètres de la Moulouia, à dix heures du matin, qui furent mis en déroute; un village ainsi que les tentes furent brûlés.

Le prétendant est toujours à Selouan.

ÉCHOS DE PARTOUT

Les électeurs du Var ignorent sans doute que leur sénateur, M. Clemenceau, possède un blason. Et ils se doutent encore moins que, parmi ses ancêtres, se trouvent un vicomte et un gentilhomme de la Maison du duc d'Orléans.

M. Clemenceau, d'ancienne bourgeoisie vendéenne, portait dans leurs armoiries, armoiries à l'Armorial du Poitou: *De gueules à une clef d'argent, coupée d'argent à un sceau de gueules.*

Aujourd'hui, le blason du ministre de l'Intérieur, grand-maître de la gendarmerie et grand-maître de la justice, est: *En pourpre sur champ de gueules.*

M. Jules Henner ne s'est pas contenté d'offrir à la Ville de Paris, pour son musée de Beaux-Arts, trente tableaux de J.-J. Henner, dont inestimable.

Pour compléter ce bel acte de générosité, M. Jules Henner a également remis à la Ville de Paris une très belle collection de dessins son oncle. Ces derniers seront exposés au Petit Palais, lorsque M. Henry Lapauze aura terminé l'aménagement des salles du rez-de-chaussée où la commission municipale des beaux-arts a décidé de réunir les dessins appartenant à la Ville de Paris.

D'autre part, M. Jules Henner a constitué, en souvenir de son oncle, une rente annuelle de neuf mille francs en faveur du prix de Rome de peinture. Enfin, il se propose de fonder un prix Henner au Salon des Artistes français.

Voilà un désintéressement qu'on ne saurait trop louer.

Le syndicat de la Presse s'est réuni, hier, en assemblée générale et a réuni l'unanimité son bureau, qui reste composé comme suit: Président, M. Jean Dupuy; vice-président, M. de Nalèche; secrétaire, M. Georges Berthoulet; trésorier, M. Calmette; secrétaire général, M. G. Lavièvre.

Les autobus.

La nouvelle est désormais officielle: nous aurons, le 15 mai, les fameux omnibus automobiles qui ont promis aux Parisiens depuis si longtemps.

On commença par la ligne Saint-Germain-Près-Montmartre. Quelques jours plus tard, rouleront les "autobus" — c'est-à-dire que les désigne l'argot de la Compagnie — qui ont donné hier ces certitudes — de la ligne Hôtel-de-Ville-Neuilly, ancienne ligne Hôtel-de-Ville-Porte-Maillot, qui sera prolongée à la demande des habitants de Neuilly, jusqu'à la grille de l'Éclair.

M. Homolle, directeur des musées nationaux, vient de faire rentrer au Louvre un très beau vase en ancienne porcelaine de Chine craquelée, avec monture en bronze doré de l'époque Louis XV, qui avait orné, sous la présidence de M. Loubet, un des salons de l'Élysée. Ce vase va être remplacé dans la salle du mobilier du dix-huitième siècle.

La fin de l'habit noir.

Edouard VII, prince des élégances, vient de prendre une décision appelée à révolutionner les modes masculines.

La grotesque déformation que l'on appelle communément « l'habit noir », la « queue de morne » et autres vocables moins distingués, est définitivement bannie de la cour par ordre royal.

Des artistes spéciaux préparent un modèle de costume de cour, d'après des dessins indiqués par le roi. Celui-ci vient également de supprimer l'usage du gilet croisé, qui lui-même ne porte plus avec la redingote ou le smoking. A l'exception de son impérial nouveau de Berlin, Edouard VII ne prend généralement pas moins que la noblesse conservée de l'être héroïque ou galante, frivole ou prodigue, qui l'ont toujours distingué des autres hommes. Nous avons une grâce à nous rappeler que les fils de banquiers ignorent toujours. La sérénité vaillante des nobles, durant la Terreur, et même leur insouciance enjouée, laissent flotter comme des visions souriantes, sur les horreurs des châtiments, la silhouette des derniers faits d'armes des régiments de la Maison du Roi, une fleur d'héroïsme que n'atteignent pas les rudes et glorieux soubards de Napoléon. Et les bons gars qui ont conservé la droiture de leurs insouciances n'ont pas encore qu'une fille de noblesse sans fortune puisse s'allier, sans s'avilir, à un fils de bourgeois enrichi.

Ces considérations relèvent un peu Mme de Naintré de la prostration où l'avait jeté le drame qui avait bouleversé sa conscience alarmée. Elle aurait une fois moins résolu, en ses idées sur l'essence supérieure de la noblesse; elle la tempérerait de la tolérance de quelques rares exceptions. Mais elle ne démentirait pas moins fondée à se croire pourvue de la faveur particulière de la Providence, de la confiance des nobles, de la vulgarité. Et elle persisterait à soutenir que le premier devoir de la noblesse était de reprendre confiance en ses destinées et de préserver de tout mélange inférieur la pureté native de sa race.

Tiens, dit-elle, conclut-elle, m'interdisant tout mauvais propos et tout plaisir d'âme, le comble de son orgueil, elle ne lui doit pas autre chose, en bonne conscience, après tout. Et son argent, mon Dieu, nous le trouverons bien moyen de le lui rendre.

Heureuse de se sentir, de nouveau, en paix avec elle-même, et déjà réconciliée dans sa confiance aux choses d'ici-bas, elle se leva, et se leva de toute sa vie, Mme de Naintré se leva.

lement que des décisions marquées au coin du parfait bon sens.

Demain lundi.

L'empereur Guillaume sera à Créfeld, où il entrera à la tête du 1^{er} régiment de hussards.

En attendant à Créfeld un régiment de hussards, le kaiser tient une promesse faite dans ces circonstances assez curieuses:

En 1902, Guillaume I^{er} rendit à Créfeld pour présider l'inauguration d'un musée. Le soir, il assista à un bal et reçut à cette occasion une gerbe de fleurs présentée par les jeunes filles de la cité. L'empereur demanda à la délégation féminine si l'occasion de danser se présentait souvent.

Sur la réponse négative, il annonça que la ville recevrait comme garnison un régiment de cavalerie. Ainsi, ajouta-t-il, mes officiers vous apprendront à danser.

La promesse impériale fut accueillie avec des transports de joie par la jeunesse féminine de Créfeld. Dans certains milieux militaires, on chuchota que les officiers de cavalerie n'étaient pas faits pour devenir maîtres de ballet.

L'empereur n'a pas cru devoir s'affranchir de sa promesse, et il a désigné les « hussards verts » de Dusseldorf, les « hussards noirs », comme on les appelle à présent, pour tenir garnison à Créfeld.

La commission internationale de la Crète

Athènes, 1^{er} avril. La commission internationale propose l'abolition du régime des capitulations en Crète, des modifications du tarif douanier; le remplacement des officiers étrangers de gendarmerie par des officiers grecs et l'évacuation progressive de l'île par les troupes turques dans un délai maximum de six ans.

Salut et fraternité.

« J. B. LUBIN.

« Ancien marchand-boucher, rue du Fau-

bourg et près la Porte Honore, n° 3.

« Paris, 6 prairial, l'an deuxième de la République française, une et indivisible. »

Fouquier-Tinville accueillit la lettre de

Lubin avec les regards d'un à un communi-

cationnaire, inspiré par un caractère aussi pur que le sien, il conserva le docu-

ment et le joignit au dossier des « Chemi-

nières rouges ». Toutefois, il ne profita point

des instructions que lui fournissait son cor-

de, les renseignements et des conseils. M.

Paul Gaudet en repartit de la Crète, dans

la lettre d'Admiral et le pseudo-attentat

de Cécile Renault.

On sait que le 3 prairial, un ancien gar-

çon de bureau à la loterie, nommé Admi-

ral, demandant ruse, fut nommé à la

charge de Collet d'Herbois, qui logeait

dans la même maison, ses deux pistoles

sauf la touche d'ailleurs, les armes ayant

été portées. Le lendemain, une jeune fille

qui ne jouait pas de tout sa vie, Cécile

Renault, se présenta rue Saint-Ho-

noré et demanda à voir Robespierre; on

l'arrêta, et, comme on la fouillait, on trou-

va dans ses poches deux pistoles, on en con-

clut qu'elle venait tenir sur l'horrible

ble le même coup que Charlotte Corday

sur Marat.

Le bruit se répandit aussitôt qu'un com-

plot gigantesque avait été ourdi contre la

« Je crois, citoyen, qu'il serait important

de savoir ce qui s'est dit et passé entre

lui et l'Admiral, et de nous en rendre com-

pte. » Permettez-moi, citoyen, de soumettre à

la sagesse de ton civisme pur les réflexions

sur le supplice que l'on fait subir aux

grands coupables. Quoique d'un état où

l'on voit couler le sang des animaux à

flots, je le déclare néanmoins que personne

ne répugne plus que moi à l'effusion du

sang humain; cependant, dans la lutte qui s'é-

tait de la part des ennemis de la Révolution

vis-à-vis de ceux qui en sont les plus

ardents ennemis, je pense que, pour par-

venir aux atrocités de tous les fils

des trames qui s'ourdissent journellement,

il serait d'une nécessité indispensable de

faire subir aux criminels de lèse-nation

les grands coupables soupçonnés

d'avoir des complices, après leur jugement

prononcé, une question qui leur fit avouer

les noms de ceux qui les auraient mis en

œuvre ou qui seraient de complicité avec

eux. Cette mesure paraîtrait dure aux âmes

sensibles, mais je la crois indispensable

pour assurer de plusieurs criminels à la

fois; car, pendant que l'on guillotine

un certain nombre de criminels, les autres

se réunissent dans les prisons, et les moyens

de faire réussir leurs projets s'accroissent

au lieu qu'ils avaient à redouter les effets

d'une question, ils n'auraient pas tenté

de mettre à exécution des desseins qui

les exposent à être découverts. Par ce

moyen, peu d'hommes oseraient exposer

aux effets d'une torture plus terrible que

la mort; par là aussi, la patrie se trou-

verait débarrassée de cette multitude

de criminels qui sont la honte de la

« M. Kergall, directeur de la Démocratie

radicale, adressa à M. J. de la Roche, directeur

de l'Éclair, une intéressante lettre dans laquelle

il proposait de faire porter l'effort de la

prochaine campagne électorale sur cette

question nettement posée: « Faut-il rétablir

le budget des cultes? »

« Qu'est-ce, en effet, dit-il, que la Sépa-

ration pour nos camarades ruraux, que je

connais bien, qui n'ont pas l'esprit com-

pliqué et qui ne retiennent d'une loi que

l'abolition finale qui les touche person-

nellement? »

« Pour eux, la Séparation, c'est l'obligation

de se cotiser pour payer le traitement

de leur curé, traitement qui paierait

leurs deux foyers, puisque les contributions

qui alimentent hier le budget des cultes n'ont

pas été diminuées d'un centime.

« Pour eux, la Séparation, c'est donc un

impôt nouveau à payer.

« Rétablissement du budget des cultes

signifiera dès lors pour eux: dispense ou

suppression de cet impôt nouveau. »

M. Kergall estime, en présence de l'épou-

vanche de la mort des consciences par

inventaires, que le suffrage universel se

prononcera en faveur du rétablissement

du budget des cultes, ce rétablissement équi-

valant à la suppression d'un impôt nou-

veau.

« J. B. LUBIN.

« Ancien marchand-boucher, rue du Fau-

bourg et près la Porte Honore, n° 3.

« Paris, 6 prairial, l'an deuxième de la

Republique française, une et indivisible. »

Fouquier-Tinville accueillit la lettre de

Lubin avec les regards d'un à un communi-

La table, merveilleusement fleurie, était or-

née d'un splendide surtout.

Après le dîner on a eu le plaisir d'applau-

dissir miss Minnie Tracy et M. Siegel.

Mariages:

Le comte de Moutier, fils du député du

Doubs, est fiancé à Mlle de Ligne, fille du

prince et de la princesse Ernest de Ligne née

de Cossé-Brissac.

Le mariage sera célébré au mois de mai à

Bruxelles.

Le mariage de M. Othon, officier de ma-

rine, avec Mlle Alice de Libran, fille de

l'amiral regretté.

Nécrologie:

On annonce la mort de M. Philippe Devèze,

ancien avocat à la cour d'appel de Lyon, as-

socié d'agent de change à Paris, dont l'inhu-

mation aura lieu à Lyon.

Nous apprenons la mort: — de la com-

tesse Marguerite de Salignac-Fénelon, cha-

tesse du chapitre noble « Albert-Caroline »,

qui habitait à Paris, 12, rue de Va-

renne. Elle du général de division et de la

vicomtesse de Salignac-Fénelon née Reinach-

Hirtz, elle était la sœur du vicomte et de la

comtesse René de Salignac-Fénelon; — du

colonel Picot, commandant le 108^e régiment

d